



Apprenti·e·s, vous avez droit à une aide au financement du permis de conduire B !

Pour qui ?

L'aide au financement du permis de conduire B s'adresse aux apprenti·e·s remplissant les conditions suivantes :

- être âgé·e d'au moins 18 ans ;
- être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution ;
- être engagé·e dans un parcours d'obtention du permis B.

Quel est le montant de l'aide ?

Il s'agit d'une aide forfaitaire d'un montant de 500 euros, quel que soit le montant des frais engagés par l'apprenti·e.

Comment fonctionne l'aide au financement du permis de conduire B ?

Les documents pour bénéficier de l'aide au permis de conduire B doivent être envoyés par l'apprenti·e au centre de formation d'apprentis (CFA) :

1. La demande d'aide complétée et signée par l'apprenti·e ;
2. Une copie recto verso de sa carte nationale d'identité ou de son passeport ou de son titre de séjour en cours de validité ;
3. Une copie de la facture de l'école de conduite, émise ou acquittée, datant de moins de douze mois avant la demande d'aide.

CLIQUEZ ICI POUR REMPLIR LE FORMULAIRE
UNE FOIS REMPLI, MERCI DE L'ENVOYER AINSI QUE LES PIÈCES-JOINTES PAR MAIL à : apprentissage@arseaa.org

